

UNE VICTOIRE FO !

Contrairement aux affirmations d'un tract que vous avez reçu, la NBI pour les agents de la voirie et du bâtiment est bien une victoire du syndicat FO, qui a travaillé en étroite collaboration avec les personnels concernés.

En effet, Après des mois de négociations, d'Assemblées Générales, de délégations, et un courrier au préfet concernant l'interprétation de la loi sur l'attribution de la NBI.

NOUS VOICI SATISFAITS !

La NBI Zones Urbaines Sensibles (ZUS) avec les fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite des véhicules et tâches techniques soit 45 € mensuels sur la fiche de paye du mois de mai pour tous les agents des services techniques travaillant au moins 50 % dans les ZUS qu'ils soient titulaires ou stagiaires.

DORENAVANT, CETTE INDEMNITE SERA VERSEE 12 MOIS SUR 12 !

Pour les agents contractuels ne pouvant pas prétendre à l'attribution de cette prime, il y a des possibilités d'équivalence, force ouvrière s'engage à les négocier avec vous.

RAPPROCHEZ VOUS DE NOTRE SYNDICAT...

Depuis plusieurs années nos salaires sont bloqués ! Par contre, les loyers, les produits de consommation courante, le gaz et électricité, eux augmentent à vue d'oeil ! **FO se félicite de l'attribution de ces 45 € qui, sans aucun doute, vont contribuer à améliorer votre quotidien...**

Bien évidemment, nous saluons la décision prise par M. le Maire qui va dans le bon sens...

MAIS LE COMBAT CONTINU !

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

Afin d'optimiser notre présence sur le terrain et notre réactivité à répondre à vos interrogations, notre syndicat a décidé de modifier les heures d'ouverture. Dorénavant,

TOUTES LES MATINEES : Seront consacrées au rendez-vous et l'accueil téléphonique.

TOUS LES APRES-MIDI : Seront consacrés aux distributions, travail administratif, étude des dossiers, etc...

TOUTE L'EQUIPE FO

**VOUS SOUHAITE DE
PASSER D'EXCELLENTE
VACANCES...**

**PROFITEZ BIEN DE CES
CONGES PAYES...**

VICTOIRE FO 2^{ème} !!

Le passage au 11e échelon d'un agent contractuel ayant 35 ans d'ancienneté, qui n'avait quasiment jamais eu d'évolution de carrière. (au bout de 32 ans de bons et loyaux services, cet agent, professeur d'art en catégorie B., était payé environ 1000 €, au premier échelon de son grade) !!

RAPPEL DES FAITS

Notre collègue a été embauchée le 28 Février 1974 comme Professeur de l'école d'art appliqué. Cela fait 34 ans qu'elle travaille pour la collectivité.

Depuis cette date, cet agent était rémunéré sur la base de l'indice majoré 302 qui correspond au premier échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique.

Malgré la création du cadre d'emploi en 1991, notre collègue était toujours sous contrat.

Suite à l'intervention de notre syndicat, en mars 2007, elle a été depuis rémunérée sur la base du 3ème échelon.

Dés l'arrivée de la nouvelle municipalité, notre organisation n'a eu de cesse d'interpeller la municipalité et la nouvelle direction générale sur la situation dramatique de l'agent en question.

**Depuis le début de l'année 2009
notre camarade, professeur d'art appliqué,
a été placé au 11e échelon de son grade...**

Une belle victoire syndicale !

Un geste fort de la nouvelle municipalité démontrant son sens de la justice !

**Une chose est sûre, à FORCE OUVRIERE
Un seul combat, une seule victoire !
CONTACTEZ-NOUS...**